



Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral N°2009-2699
du 08 décembre 2009

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

CARTE DE ZONAGE REGLEMENTAIRE

Echelle 1/5000



- Contour de la zone faisant l'objet du P.P.R.
- Zone blanche
- Zone bleue
- Zone rouge
- Zone de risque aggravé en relation avec une éventuelle défaillance des ouvrages de protection.

DECEMBRE 2009

SERVICE INSTRUCTEUR
ET
REALISATION DE L'ETUDE



SERVICE DEPARTEMENTAL DE RESTAURATION
DES TERRAINS EN MONTAGNE
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

MINISTRE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

OFFICE NATIONAL DES FORETS
DIRECTION TERRITORIALE PROVENCE
ALPES-COTE D'AZUR

